

PROJETES DE RESOLUTION  
-----



1. La conférence de femmes membres de gouvernements européens réunie à Bruxelles les 11 et 12 décembre 1974 s'est penchée au cours d'un échange de vues informel sur les problèmes se rapportant à l'environnement architectural, et tout particulièrement au patrimoine architectural historique.
2. La conférence a constaté avec satisfaction que la notion de monuments historiques n'est plus considérée exclusivement sous un aspect archéologique ; les pouvoirs publics ainsi que la population se montrent de plus en plus conscients du contexte social et culturel plus vaste dans lequel la considération des monuments historiques et des sites urbains doit se situer.
3. La conférence désire attirer l'attention de toutes les autorités responsables sur la nécessité de mener une politique de conservation des monuments définie en fonction d'une plus grande humanisation de l'environnement, d'une intégration plus harmonieuse des monuments et ensembles historiques correspondant au besoin croissant de l'homme moderne d'une vie communautaire plus naturelle, de contacts humains plus étroits et d'une plus grande différenciation des modes de vie.
4. Dans cette perspective, la Conférence invite les pouvoirs publics à concevoir une politique respectant la destination et l'utilisation naturelle du complexe historique et donnant la priorité à la population autochtone qui l'habite. A cet égard, la politique de revalorisation et de réanimation de nos sites urbains doit s'intégrer de la façon la plus équilibrée possible dans une politique générale d'urbanisme et de logement fondée sur des conceptions scientifiques interdisciplinaires.

5. La Conférence fait appel à l'ingéniosité des savants et techniciens pour qu'ils trouvent les solutions appropriées qui permettent de concilier les besoins sociaux et leur satisfaction dans le respect de l'identité des monuments historiques et de la structure spécifique des ensembles urbains.

La meilleure garantie d'un développement équilibré dans le domaine de la conservation des monuments réside dans la collaboration la plus étroite possible entre les divers secteurs de la vie publique tels que les services de conservation, de logement, de la santé publique et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'organisation territoriale, des communications et des travaux publics.

6. Enfin, la Conférence désire souligner l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et de la formation. Dans tous les secteurs de l'éducation des jeunes et des adultes, dans l'enseignement scientifique et technique, l'accent doit être mis sur l'importance de la conservation du patrimoine architectural comme facteur dynamique d'inspiration culturelle et artistique, comme témoignage d'humanisation de l'environnement, comme élément d'intégration sociale, de participation et d'intéressement de tous les groupes de la population au bien-être et à la prospérité de notre époque.

